



Centre Communal  
d'Action Sociale  
Hôtel de ville  
BP 100  
74152 Rumilly cedex  
Tél. 04 50 64 69 02

## ↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly

**L'an deux mille vingt-cinq, le 17 mars à neuf heures,**

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de M. Christian DULAC, Maire, Président du CCAS de Rumilly.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 4 mars 2025.

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 17 Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 14 votants (13 présents et 1 pouvoir)
---

**PRÉSENTS :** Mmes Astrid CROENNE, Monique BONANSEA, Jocelyne BIJASSON, Béatrice CHAUVETET, Liliane DEBERNARDI, Edwige LABORIER, Fabienne JACCOUD, Marie STABLEAUX, Cécile VUILLARD,

MM. Christian DULAC, Jean-Noël CASSÉ, Daniel GIRODIN, Claude PERRUISSET.

**PROCURATION :** Mme Christine BOICHET-PASSICOS a donné pouvoir à Mme Béatrice CHAUVETET.

**EXCUSÉ :** /

M. Claude PERRUISSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-03-02

**Nature de l'acte : 7. Finances locales**  
**7.1 – Décisions budgétaires**

**Objet :** Affectation du résultat de l'exercice 2024 constaté lors du vote du compte administratif 2024

*Rapporteur :* Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Il convient par la présente délibération de procéder à l'affectation des résultats tels qu'ils ont été déterminés au compte administratif 2024, approuvé par délibération n°2025-03-01b du Conseil d'Administration de ce jour.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 91 445.71 €.

Conformément au développement concernant le compte administratif 2024 de ce budget, il n'est pas prévu d'affecter une partie de cette somme en investissement pour couvrir le besoin de financement de cette section sur l'exercice 2024.

Dans ces conditions, pour l'exercice 2024, il est constaté un résultat reporté en section de fonctionnement, compte 002, d'un montant de **91 445.71 €**, **montant identique au résultat de clôture et qui sera repris dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2025.**

De même, il est constaté un solde d'exécution excédentaire, reporté en section d'investissement au compte 001 pour **65 862.22 €**.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, par 14 voix POUR (13 membres présents et 1 par pouvoir),**

**CONFIRME ET APPROUVE l'affectation des résultats 2024 comme suit :**

<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<b>A</b> Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 192 486.72 €
<b>B</b> Résultats antérieurs reportés, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 283 932.43 €
<b>C Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)</b>	<b>+ 91 445.71 €</b>
<b>D</b> Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D001 (besoin de financement)	+ 65 862.22 €
R 001 (excédent de financement)	
<b>E</b> Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4) Besoin de financement	0 €
Excédent de financement (1)	
<b>Excédent de financement F = D+E</b>	<b>+ 65 862.22 €</b>
<b>AFFECTATION C = G+H</b>	<b>91 445.71 €</b>
1 Prévission d'affectation en réserve R 1068 <b>G</b> = Couverture obligatoire du besoin de financement F	0 €
<b>2 H Report en fonctionnement R002 (2)</b>	<b>91 445.71 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D002 (5)</b>	<b>0 €</b>

Ainsi délibéré,

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,  
Claude PERRUISSET**

**Le Maire, Président du CCAS  
Christian DULAC**



Signé par : CHRISTIAN DULAC  
Date : 26/03/2025  
Qualité : PRESIDENT CCAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-267410140-20250317-2025\_03\_SS\_D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025

Publication : 26/03/2025

Le Maire, Président du CCAS  
Christian DULAC

